

**REGLEMENT DE PARTICIPATION A L'APPEL A CANDIDATURE**  
**PROGRAMME D'EXCELLENCE**  
**DES FILIERES « TAPIS » ET « POTERIE & CERAMIQUE »**



**2026**



6, Tarik Al Marsa, les Oudayas, Rabat, Maroc - المغرب - طريق المرسي، الوداية، الرباط، المغرب -  
+212 (0)5 37 68 60 08 / 10 / 38 +212 (0)5 37 68 60 21  
maisonartisan@mda.gov.ma  
www.mda.gov.ma



## SOMMAIRE

ARTICLE 1 : CONTEXTE DE L'APPEL A CANDIDATURE.....	3
ARTICLE 2 : OBJET DU REGLEMENT DE PARTICIPATION .....	3
ARTICLE 3 : PARTENAIRES DU PROGRAMME D'EXCELLENCE .....	3
ARTICLE 4 : SERVICES DU PROGRAMME D'EXCELLENCE .....	4
ARTICLE 5 : CRITERES DE PARTICIPATION .....	6
ARTICLE 6 : DOSSIER DE CANDIDATURE .....	7
ARTICLE 7 : DELAI DE CANDIDATURE.....	7
ARTICLE 8 : SELECTION DES BENEFICIAIRES.....	7
ARTICLE 9 : ENGAGEMENTS DES BENEFICIAIRES.....	8
ARTICLE 10 : ANNULATION DE PARTICIPATION .....	8



6, Tarik Al Marsa, les Oudayas, Rabat, Maroc - المغرب، الرباط، الوداية، المرسي، طريق المرسى،  
+212 (0)5 37 68 60 08 / 10 / 38 ☎ +212 (0)5 37 68 60 21  
✉ maisonartisan@mda.gov.ma  
🌐 www.mda.gov.ma



## **ARTICLE 1 : CONTEXTE DE L'APPEL A CANDIDATURE**

La Maison de l'Artisan lance la 3<sup>ème</sup> édition du Programme d'Excellence des filières « Tapis » et « Poterie & Céramique » qui vise à renforcer la performance opérationnelle des acteurs et à créer des locomotives de croissance avec une offre de services variée. Ce programme qui s'inscrit dans le cadre des efforts conjointement déployés avec le Secrétariat d'Etat chargé de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire.

Le Programme d'Excellence a pour principaux objectifs :

- La structuration des opérateurs et l'émergence d'acteurs locomotives reconnus ;
- La modernisation, la transformation des unités de production et l'amélioration de leur performance opérationnelle ;
- L'augmentation du chiffre d'affaires des bénéficiaires de l'offre de services du programme ;
- L'amélioration de la production tant au niveau des procédés que des outillages utilisés ;
- L'augmentation du volume des exportations ;
- Le maillage entre les opérateurs du secteur et les autres intervenants de l'écosystème de l'artisanat (fournisseurs de matières premières, designers, institutions de recherche et développement, structures de formation, etc.) ;
- La dissémination accélérée des principes d'excellence.

## **ARTICLE 2 : OBJET DU REGLEMENT DE PARTICIPATION**

Le présent règlement de participation a pour objet de présenter les services proposés aux unités de production dans le cadre du Programme d'Excellence des deux filières « Tapis » et « Poterie & Céramique » au titre de l'année 2026. Il vise aussi à détailler les critères et les modalités de participation mis en place à cet effet.

## **ARTICLE 3 : PARTENAIRES DU PROGRAMME D'EXCELLENCE**

Le Programme d'Excellence s'appuie sur des partenaires de référence aux niveaux national et international qui mobiliseront leurs experts afin de favoriser l'accompagnement des unités de production. Il s'agit notamment de :

- L'Université Mohammed VI Polytechnique ;
- L'Académie des Arts Traditionnels ;



6, Tarik Al Marsa, les Oudayas, Rabat, Maroc - الرباط، الوداية، المغرب  
+212 (0)5 37 68 60 08 / 10 / 38 +212 (0)5 37 68 60 21  
maisonartisan@mda.gov.ma  
www.mda.gov.ma



- Centre Technique du Textile et de l’Habillement ;
- L’Association Label STEP en Suisse (Filière « Tapis ») ;
- L’Association Faenza Art Ceramic Center en Italie ;
- L’Agence de Développement du Digital ;
- Fondation Création d’Entreprises.

En sus des partenaires susmentionnés, la Maison de l’Artisan mobilisera une expertise à travers d’autres partenaires pour le déploiement d’un certain nombre de services en faveur des unités de production du Programme d’Excellence.

**ARTICLE 4 : OFFRE DE SERVICES DU PROGRAMME D’EXCELLENCE :**

En partenariat avec des acteurs de référence aux niveaux national et international, les unités de production sélectionnées conformément aux dispositions de l’article 8, auront accès, au titre de l’année 2026, à des services dont notamment :

**1. Formations techniques :**

- Techniques de fabrication ;
- Connaissance des matières premières ;
- Techniques de coloration ;
- Approvisionnement ;
- Packaging ;
- Gestion de la production ;

**2. Formations managériales :**

- Elaboration d’une stratégie marketing et commerciale ;
- Techniques de vente et de commercialisation ;
- Branding ;
- Conquête de nouveaux marchés.

**3. Art et Design :**

- Mise en relation avec des designers ;
- Participation aux expositions artistiques ;
- Participation aux évènements « Design » ;
- Participation aux résidences artistiques ;



6, Tarik Al Marsa, les Oudayas, Rabat, Maroc - المغرب، الرباط، الوداية، طريق المرسي،  
 +212 (0)5 37 68 60 08 / 10 / 38 +212 (0)5 37 68 60 21  
 maisonartisan@mda.gov.ma  
 www.mda.gov.ma



- Assistance pour l'enregistrement des marques et créations.

#### **4. Certification / Labélisation :**

- Participation aux master class relatifs à la sensibilisation à la labélisation et la certification ;
- Accompagnement à la certification/labellisation.

#### **5. Orientation et conseil :**

- Diagnostic des unités de production et élaboration d'un plan de progrès ;
- Conseil personnalisé de post-accompagnement.

#### **6. Participation aux opérations promotionnelles et de commercialisation et mise en relation :**

- Participation aux foires et salons nationaux et internationaux ;
- Réseautage d'affaires.

#### **7. Digitalisation :**

- Information et sensibilisation à la digitalisation ;
- Formation et assistance technique dans l'e-commerce.

#### **8. Statistiques et veille :**

- Accès aux banques de données ;
- Analyse des données spécifiques ;
- Accès aux publications de la MDA.

#### **9. Participation à un parcours certifiant :**

- Mindset Entrepreneurial & Soft Skills :
  - Psychologie de l'entrepreneur ;
  - Leadership ;
  - Constitution d'équipe ;
  - Gestion du temps...
- Business Model & Etude de Marché :
  - Analyse de marché ;
  - Proposition de valeur ;
  - Business Model Canvas ;
  - Pricing ;
  - Marketing digital ;



6, Tarik Al Marsa, les Oudayas, Rabat, Maroc - المغرب، الرباط، الوداية، طريق المرسي،  
+212 (0)5 37 68 60 08 / 10 / 38 +212 (0)5 37 68 60 21  
maisonartisan@mda.gov.ma  
www.mda.gov.ma



- Canaux de distribution...
- Panorama des Programmes d'Appui :
  - Écosystème de l'appui au Maroc : Maroc PME, Tamwilcom, ANAPEC & OFPPT ;
  - Aides de l'Etat.
- Gestion de Trésorerie & Moyens de Paiement :
  - Flux de trésorerie ;
  - Outil de suivi de la trésorerie ;
  - Leviers d'optimisation de la trésorerie ;
  - Pilotage d'entreprise ;
  - Gestion cycle client/ fournisseurs ;
  - Exportation/ Importation.
- Modes de Financement & Investissement :
  - Besoins d'investissement vs fonctionnement ;
  - Panorama des crédits (Amortissable, Leasing, Attawfik) ;
  - Panorama financement TPE ;
  - Financement cycle d'exploitation ;
  - Assurances.
- Business Plan & Dossier Bancaire.
  - Préparation du Business Plan ;
  - Etude financière prévisionnelle ;
  - Montage du dossier bancaire ;
  - Simulation de Pitch.

*NB : Certains services sont accessibles via des appels à projets spécifiques ouverts à tous les artisans y compris les bénéficiaires du programme.*

## **ARTICLE 5 : CRITERES DE PARTICIPATION**

Les critères d'éligibilité pour participer au présent appel à candidature du Programme d'Excellence sont comme suit :

- Exercice et domiciliation de l'activité de l'artisanat au Maroc ;
- Exercer principalement ou exclusivement une activité liée à la filière « Tapis » ou « Poterie & Céramique » ;



6, Tarik Al Marsa, les Oudayas, Rabat, Maroc - الرباط، المرسى، الوادي، الرباط، المغرب  
 ☎ +212 (0)5 37 68 60 08 / 10 / 38 ☎ +212 (0)5 37 68 60 21  
 ✉ maisonartisan@mda.gov.ma  
 🌐 www.mda.gov.ma



- Avoir un justificatif d'inscription ou de préinscription au niveau du Registre National de l'Artisanat (RNA) ;
- Être en situation régulière vis-à-vis de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ;
- Disposer d'une unité de production dédiée à l'activité de fabrication de tapis ou de poterie & céramique ;
- N'ayant pas participé au Programme d'Excellence au titre des années 2024 et 2025.

## **ARTICLE 6 : DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les candidats au Programme d'Excellence doivent déposer leur dossier de candidature via la plateforme en ligne de la Maison de l'Artisan accessible sur le lien : <https://mda.gov.ma/fr/>

Le dossier de candidature doit être composé des éléments suivants :

- Formulaire de participation au Programme d'Excellence renseigné en ligne ;
- Justificatif d'inscription ou de préinscription au Registre National de l'Artisanat (RNA) ;
- Attestation de régularité vis-à-vis de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) datant de moins d'un an ;
- Pour les coopératives, fournir une copie du registre local des coopératives et du procès-verbal (PV) de la dernière Assemblée Générale 2024.

**N.B :**

- ***Pour les entreprises :*** les attestations de la CNSS et RNA doivent être au nom de l'entreprise ;
- ***Pour les coopératives :*** Dans le cas où les attestations CNSS et RNA ne sont pas au nom de la coopérative, le candidat doit fournir les attestations en son nom et **un justificatif de son appartenance à la coopérative signé et cacheté par le président de ladite coopérative.**

## **ARTICLE 7 : DELAI DE CANDIDATURE**

Les candidats doivent soumettre leurs dossiers avec les pièces mentionnées à l'article 6, au plus tard le **06 mai 2026**.

## **ARTICLE 8 : SELECTION DES BENEFICIAIRES**

Le processus de sélection des candidatures se déroulera en deux étapes distinctes. Dans un premier temps, une présélection sera effectuée sur la base de la complétude et la conformité des dossiers. Les dossiers présélectionnés seront soumis dans une 2<sup>ème</sup> étape à une commission qui procèdera à



6, Tarik Al Marsa, les Oudayas, Rabat, Maroc - الرباط، الوداية، المرسى، المغرب  
 +212 (0)5 37 68 60 08 / 10 / 38 +212 (0)5 37 68 60 21  
 maisonartisan@mda.gov.ma  
 www.mda.gov.ma



la sélection définitive des bénéficiaires selon le nombre de places disponibles pour chacune des deux filières. L'évaluation des dossiers sera faite sur la base d'une grille d'évaluation établie à cet effet.

### **ARTICLE 9 : ENGAGEMENTS DES BENEFICIAIRES**

Dans le cadre du présent règlement de participation et après notification de la décision de la commission de sélection, l'unité de production retenue doit confirmer sa participation et s'engager à :

- Fournir toutes les informations demandées de manière complète et véridique ;
- Prendre part et répondre favorablement à l'ensemble des activités prévues dans le cadre du Programme d'Excellence ;
- Respecter le programme et le planning y afférent ;
- Fournir à la Maison de l'Artisan toutes informations ou données demandées pour évaluer l'impact de sa participation ;
- Autoriser la Maison de l'Artisan à utiliser toutes les photos qui lui ont été transmises, dans le cadre du présent programme, pour qu'elle puisse s'en servir à des fins promotionnelles de l'artisanat marocain ;
- Ne pas révéler, sans l'accord de la Maison de l'Artisan, les informations portant sur le Programme ou les conditions de son déploiement, sauf si la révélation est requise par une loi, une décision judiciaire, ou un règlement d'une autorité administrative ou toute autre autorité à laquelle la partie concernée serait soumise.

### **ARTICLE 10 : ANNULATION DE PARTICIPATION**

Le bénéficiaire souhaitant annuler sa participation doit en informer la Maison de l'Artisan par écrit, précisant les motifs de l'annulation et fournissant toute documentation justificative nécessaire.

En cas d'annulation injustifiée ou de tout manquement aux engagements énoncés dans l'article 9 ci-dessus, le bénéficiaire sera évincé du Programme d'Excellence. Cette décision sera sanctionnée par un procès-verbal établi par la commission désignée à cet effet et qui sera habilitée à prendre toutes les mesures jugées nécessaires dans le cadre du traitement des demandes de participation futures du bénéficiaire aux services mis en place.

La Maison de l'Artisan se réserve le droit de remplacer le bénéficiaire désistant par un autre candidat de la liste d'attente validée par la commission désignée à cet effet.



6, Tarik Al Marsa, les Oudayas, Rabat, Maroc - الرباط، الوداية، المرسي، المغرب  
+212 (0)5 37 68 60 08 / 10 / 38 ☎ +212 (0)5 37 68 60 21  
✉ maisonartisan@mda.gov.ma  
🌐 www.mda.gov.ma

